

Haras des Aucels

CONTRAT DE SAILLIE "CHAMPION FP"

Ce contrat de saillie par monte en main ci-dessous détaillé fait foi de contrat de saillie pour la saison de monte 2020, signé ce jour le _____ du mois de _____, entre Pascal Rigaud et M.Mme _____, Propriétaire légal de la Jument, déclare accepter de faire saillir la Jument ci-après désignée :

Nom _____,

Race _____, Né le _____,

SIRE _____,

à l'étalon CHAMPION FP, pour la somme de : 1100 €TTC, en lettre : mille cent EUROS TTC, garantie poulain vivant à 48h assujettie aux conditions définies ci-dessous :

1. Un montant pour frais de gestion de saillie de € 550.00TTC en monnaie européenne est payable à la signature de ce contrat. Ce Contrat devient valide pour les deux parties lorsque le montant de réservation de monte de l'étalon est payé et que le Propriétaire de l'étalon signe et retourne une copie du contrat au(x) Propriétaire(s) de la Jument. Le solde restant de 550€ sera payé 48h après la naissance du poulain.

2. En cas où le propriétaire de l'étalon devrait avoir un recours légal pour faire respecter n'importe quel terme du présent contrat, le(s) propriétaire(s) de la Jument devra assumer tous les coûts et frais de justice et d'avocats occasionnés.

3. En aucun cas, le propriétaire de l'étalon, Pascal Rigaud ne pourra être tenu responsable de l'impossibilité de la jument à être gestante.

4. Les frais de pension, de suivi gynécologique et de mise en place sont à la charge de l'acheteur. Le Haras se réserve le droit de faire effectuer par le vétérinaire tout prélèvement, analyse ou suivi plus approfondi qu'il jugera nécessaire afin d'optimiser les chances de gestation, et ce aux frais de l'acheteur.

5. Un certificat déclaration de naissance sera délivré au propriétaire de la jument lorsque tous les frais auront été payés en totalité.

6. Les paillettes de semence mises à disposition afin de mettre en œuvre cette saillie vendue au travers de ce présent contrat restent la propriété du vendeur..

7. Le propriétaire de la jument s'engage à fournir, à Pascal Rigaud, ayant plein pouvoir en tant que responsable chargé de la monte de l'étalon mentionné dans ce contrat ; à l'arrivée de la jument dans ses installations l'original du carnet SIRE, une preuve de vaccination contre la grippe et une copie du certificat du test de Métrite Equine effectué l'année de la saillie ou après la dernière saillie par un autre étalon dans la même année si il y a lieu.

8. Ce contrat représente l'entente complète entre les deux parties. Pas d'autres ententes, contrat, promesses, verbales ou écrites ne sont incluses, à moins que spécifiées par une annexe en deux exemplaires dans le présent contrat.

9. La commande de service de monte devra être notifiée par le propriétaire de la jument ou son représentant dans des délais minimums de 5 jours précédents la date du service.

10. Le propriétaire de l'étalon se réserve le droit de clôturer la saison de monte des juments non gestantes le 14 juillet 2020.

11. Les juments et poulains qui viennent chez Pascal Rigaud, reçoivent les soins les plus attentifs à l'occasion de leur séjour, dans un esprit de bon père de famille. Néanmoins nous déclinons toute responsabilité en cas d'accident durant les saillies, mise bas, embarquements, ou maladie dont ils pourraient être victimes, liste non exhaustive, ces derniers restent sous la responsabilité de leur propriétaire durant leur séjour.

12. Tous les frais de gestion, de pensions ou de soins doivent être payés entièrement avant le départ de la jument.

Montant payé : _____ Montant dû: _____

Propriétaire de l'étalon :

M. Pascal Rigaud

Haras des Aucels

Domaine de la Gravière

63720 CLERLANDE - FRANCE

Tel : 33 (0) 6.12.33.38.45

Signature du propriétaire de l'étalon

Nom du propriétaire de la jument

Le : _____ 20 ____

à : _____

Signature du propriétaire de la jument
(porté à la main « lu et approuvé »)

Cet étalon est en gestion dans notre haras, c'est votre garantie qu'il est apte et déclaré pour la monte en 2020 et que tous les documents administratifs Français sont rédigés par nos soins.

